



ARRETE

Administration Générale
CS/AB - n° A/2026-146

**portant délégation de fonction à Monsieur Jérôme STORCK
Quatrième Adjoint au Maire**

* * *

Le Maire de la Ville de HAGONDANGE,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2541-1 et L.2122-18,

VU le procès-verbal de l'élection des Adjointes au Maire en date du 28 mars 2026,

CONSIDERANT qu'en raison de l'importance des tâches municipales, il convient de donner délégation de fonction à Monsieur Jérôme STORCK,

ARRETE

Article 1^{er} : Sous notre surveillance et notre responsabilité, délégation de fonction est accordée à Monsieur Jérôme STORCK pour intervenir dans les domaines suivants :

- Cadre de vie,
- Développement durable,
- Espaces verts,
- Prévention spécialisée.

Article 2 : Délégation de signature est accordée à Monsieur Jérôme STORCK pour tous les documents qui se rapportent à ces domaines.

Article 3 : Le présent arrêté sera notifié à l'intéressé, publié et transmis à Monsieur Préfet et à Monsieur le Receveur Municipal.

Article 4 : Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de deux mois à compter de sa notification. Il peut également faire l'objet d'un recours gracieux dans les mêmes conditions de délai.

Notifié à l'intéressé le 01 mai 2026
Signature

Hagondange, le 01 mai 2026
Le Maire,



Laurent ERNST

Accusé de réception en préfecture
057-215702838-20260504-AG-A-2026-146-AR
Date de réception préfecture : 04/05/2026

